



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Exercice 1 (6,5 points)

1) Tableau

Montant payé par les clients (en euros)	Nombre de personnes (clients) (n_i)	Effectifs cumulés croissants ECC
[30 ; 34[7	7
[34 ; 38[33	40
[38 ; 42[52	92
[42 ; 46[21	113
[46 ; 50 [7	120
	N = 120	

2) Prix moyen : $4752 / 120 = 39,60 \text{ €}$

(2 points)

3) 92 clients ont dépensé moins de 42 €.

(0,5 point)

4) La médiane est 39,5 €, il y a 50% des clients qui ont dépensé moins de 39,5 € et 50% des clients qui ont dépensé plus de 39,5 €.

(2 points)

Exercice 2 (4,5 points)

1) Menu : $44 / 1,055 = 41,71$ soit 42 €

(1 point)

et Boissons alcoolisées : $30 / 1,196 = 25,08$ soit 25 €

(1 point)

2) $41,71 \times 1,196 = 49,89$ soit 50 €

$50 + 30 = 80 \text{ €}$

(1 point)

3) $80 - 74 = 6 \text{ €}$

(0,5 point)

4) $(6 / 80) \times 100 = 7,5 \%$

(1 point)

Session 2011			Facultatif : code	
Examen et spécialité :		Brevet Professionnel Cuisinier		
Intitulé de l'épreuve :		U 41 → Mathématiques		
Type	Facultatif : date et heure	Durée	Coefficient	N° de page / total
CORRIGÉ		2 h	3	1/2

Exercice 3 (9 points)

1) (2 points)

	5 kg	15 kg
Fournisseur A	130	230
Fournisseur B	140	220

2) (1 point)

Fournisseur A : $y_A = 10x + 80$.

Fournisseur B : $y_B = 8x + 100$.

3) (1 point)

Voir graphique, utilisation des points calculés en 1, possibilité d'en utiliser d'autres.

4) Le correcteur appréciera en fonction de la précision du candidat. (1 point)

En dessous de 10 kg le fournisseur A.

Au dessus de 10 kg le fournisseur B.

Pour 10 kg le fournisseur A ou B.

5) (1,5 point)

$50 \times 0,25 = 12,5$ (12,5 supérieur à 10 donc on choisit le fournisseur B)

$12,5 \times 8 + 100 = 200$

6) (1 points)

PVHT : $8,40 \times 1,75 = 14,70 \text{ €}$

PVTTC : $14,70 \times 1,055 = 15,51 \text{ €}$

7) (1,5 point)

$MB = 14,70 - 8,40 = 6,30 \text{ €}$

$TM = MB/PVHT \times 100 = 6,30 / 14,70 \times 100 = 42,86 \%$

Session 2011		Facultatif : code		
Examen et spécialité :		Brevet Professionnel Cuisinier		
Intitulé de l'épreuve :		U 41 → Mathématiques		
Type	Facultatif : date et heure	Durée	Coefficient	N° de page / total
CORRIGÉ		2 h	3	2/2

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.